

Année	n° CM	n° DCM	page
2021	04	59	1/1

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
et d'affichage
10 juin 2021

A/R préfecture
22 juin 2021

Date d'affichage
22 juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	26

L'An deux mille vingt-et-un

Le 17 juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire,

Etaient présents :

Didier GUEDES, Laura JAMBOU, Frédéric PERROT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Michel COADOUR, Sophie PATTEE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Sandrine CARIOU, Morgane PIRON, Magalie PORTAS, Erwan PADELLEC, Grégory GUERIN, Chantal CULIOLI, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Sylvie BONTONNOU-LE BRIS, Gilles MORVAN.

Ont donné procuration :

Anne-Marie HENAFF a donné procuration à Pascal PRIGENT,
Aurélien LE BOT a donné procuration à Donaïg JOUBIN,
Carine ROUZE a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN.

Absent :

Philippe LE FLOCH

Madame Sophie PATTEE a été élue secrétaire de séance.

DCM 2021-59

Objet :

Affaires
financières

Rajout d'un
tarif mini-camp
3 jours

Le Conseil Municipal a déterminé les tarifs à appliquer pour les mini-camps organisés pour les enfants et adolescents cet été par délibération 2021-47 du 25 mars 2021.

Traditionnellement ces séjours avaient tous une durée unique de 5 jours et de ce fait il n'y avait qu'un seul tarif. Cependant cette année un séjour est organisé pour les petits sur une durée plus courte de 3 jours. Il est donc proposé de définir un nouveau tarif

Revenus mensuels par foyer	Tarifs 3 jours
0 - 1 600 €	42 €
1 601 € - 2 625 €	69 €
2 626 € - 4 200 €	81 €
> 4 201 €	93 €

Après en avoir délibéré ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Fait à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H, le 17 juin 2021,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal PRIGENT

